

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

**Etaient présents** : Philippe BERGUES, Maxime BARILLEAU, Aurélien AUBERT, Jean-Luc LOUEDEC, Yoann BEREL, Laurent NICOLLE et Jean-Claude CHAMPION Mmes Christine BOUCHER, Emilie GERVAIS, Yolande GUERIN, Marion LE BLAY, Fanny MAUBOUSSIN, Jocelyne PAVY, Sidonie QUERVILLE

**Absents** : Dominique DHUMEAUX (Maire) et Emilie GERVAIS sont excusés.

**Retard** : Laurent NICOLLE est arrivé après les délibérations à 21h03.

**Procuration** : Emilie GERVAIS donne pouvoir à Maxime BARILLEAU.

**Date de convocation** : le 1<sup>er</sup> avril 2022

**Date de publication** : 11 avril 2022

**Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 12

Secrétaire de séance : M. Maxime BARILLEAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

//

## **Ordre du jour**

M. Bergues, 1<sup>er</sup> adjoint rappelle l'ordre du jour de la séance et demande si le conseil souhaite ajouter d'autres points.

//

### **Décisions municipales dans le cadre des délégations du maire (22.20)**

**Monsieur Bergues, 1<sup>er</sup> adjoint, expose** à l'assemblée ce qui suit :

**Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** la délibération n°20.25 en date du 25 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions,





Résultat de l'exercice 2021	26 596.29 €	- 6 109.29 €
Report de l'exercice 2020	255 605.29 €	-24 787.53 €
<b>Résultat de clôture 2021</b>	<b>282 201.58 €</b>	<b>-30 896.82 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide d'affecter** :

- La somme de 182 201.58 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté),
- La somme de 100 000 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)
- La somme de 30 896.82 € au compte 001 (excédent d'investissement reporté), au titre du Budget Commune 2022.

Par 13 voix pour 12 votants, 0 voix contre, 0 abstention.

**Décision : Adoptée**

//

## **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2022 (22.24)**

**M. Philippe BERGUES, 1<sup>ER</sup> adjoint au maire**, présente le budget primitif du budget Commune, celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Pour le fonctionnement : 651 200.00 €
- Pour l'investissement : 341 665.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le budget primitif 2022 du budget Commune.

Par 13 voix pour (12 votants), 0 voix contre, 0 abstention.

**Décision : Adoptée**

//

## **BUDGET ANNEXE - BUDGET AUBERGE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 (22.25)**

**M. Philippe BERGUES, 1<sup>ER</sup> adjoint au maire**, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le

compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos par le receveur municipal.

**Après s'être fait présenter** le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après s'être assuré que** le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **approuve à l'unanimité** le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes de la part du conseil.

Par 13 voix pour 12 votants, 0 voix contre, 0 abstention.

**Décision : Adoptée**

////////////////////////////////////

**BUDGET AUBERGE : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (22.26)**

**Sous la présidence de M. Philippe BERGUES, 1<sup>ER</sup> adjoint au maire, le conseil municipal examine le compte administratif du budget auberge qui s'établit ainsi :**

Libellés	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
résultats reportés	316.09 €		27 603.62 €		27 919.71 €	
opérations de l'exercice	3 118.73 €	4 400.06 €	2 382.89 €	14 900.00 €	5 501.62 €	19 300.06 €
<b>TOTAUX</b>	<b>3 434.82 €</b>	<b>4 400.06 €</b>	<b>29 986.51 €</b>	<b>14 900.00 €</b>	<b>33 421.33 €</b>	<b>19 300.06 €</b>
résultats de clôture		965.24 €	15 086.51 €		14 121.27 €	
restes à réaliser						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>965.24 €</b>	<b>15 086.51 €</b>		<b>14 121.27 €</b>	

Le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le compte administratif du budget auberge 2021.

Par 13 voix pour 12 votants, 0 voix contre, 0 abstention.

**Décision : Adoptée**





## **BUDGET LOTISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (22.30)**

Sous la présidence de M. Philippe BERGUES, 1<sup>ER</sup> adjoint au maire, le conseil municipal examine le compte administratif du budget lotissement qui s'établit ainsi :

Libellés	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
résultats reportés	87 153.67 €				87 153.67 €	
opérations de l'exercice	2 396.00 €	91 237.84 €	71 733.84 €		74 129.84 €	91 237.84 €
<b>TOTAUX</b>	<b>89 549.67 €</b>	<b>91 237.84 €</b>	<b>71 733.84 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>161 283.51 €</b>	<b>91 237.84 €</b>
résultats de clôture		1 688.17 €	71 733.84 €		70 045.67 €	
restes à réaliser						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 688.17 €</b>	<b>71 733.84 €</b>		<b>70 045.67 €</b>	

Le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le compte administratif du budget lotissement 2021.

Par 13 voix pour 12 votants, 0 voix contre, 0 abstention.

**Décision : Adoptée**

////////////////////////////////////

## **BUDGET LOTISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS 2021 AU BUDGET 2022 (22.31)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**M. Philippe BERGUES, 1<sup>ER</sup> adjoint au maire**, donne lecture des résultats de l'exercice écoulé :

**Constatant que** le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 688.17 € et un déficit d'investissement de 71 733.84 €, comme indiqué dans le tableau ci-dessous, conforme au résultat calculé du receveur Municipal et au vu des résultats précédents :



	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2021	2 396.00 €	71 733.84 €
Recettes 2021	91 237.84 €	0 €
Résultat de l'exercice 2021	88 841.84 €	- 71 733.84 €
Report de l'exercice 2020	-87 153.67 €	0 €
<b>Résultat de clôture 2021</b>	<b>1 688.17 €</b>	<b>- 71 733.84 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide d'affecter** :

- La somme de 71 733.84 € au compte 001 (déficit d'investissement reporté),
- La somme de 1 688.17 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté),

Par 13 voix pour 12 votants, 0 voix contre, 0 abstention.

**Décision : Adoptée**

////////////////////////////////////

**BUDGET LOTISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2022 (22.32)**

M. Philippe BERGUES, 1<sup>ER</sup> adjoint au maire, présente le budget primitif du budget lotissement, celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Pour le fonctionnement : 530 681.72 €
- Pour l'investissement : 472 630.95 €

**Après délibération et à l'unanimité**, le conseil municipal **approuve** le budget primitif 2022 du budget lotissement.

Par 13 voix pour 12 votants, 0 voix contre, 0 abstention.

**Décision : Adoptée**

////////////////////////////////////





Séance du conseil municipal du 6 avril 2022

M. Dominique DHUMEAUX	M. Philippe BERGUES	Mme Marion LE BLAY	M. Maxime BARILLEAU
M. Aurélien AUBERT	M. Yoann BEREL	M. Jean-Claude CHAMPION	M. Jean-Luc LOUEDEC
M. Laurent NICOLLE	Mme Christine BOUCHER	Mme Emilie GERVAIS	Mme Yolande GUERIN
Mme Fanny MAUBOUSSIN	Mme Jocelyne PAVY	Mme Sidonie QUERVILLE	